

**Compte-rendu de la réunion
de la réunion du Conseil Municipal d'Alba la Romaine
du mardi 26 août 2014**

Président de séance : André Volle

Secrétaire de séance : Sandrine Grenier

Présents : André Volle, Christiane Crozier, Joël Teston, Monique Beugnet, Michel Hilaire, Marie-France Lebrat, Max Jollivet, Jocelyn Gauthier, André Cornet, Marie-Christine Ramus, Philippe Bouniard, Philippe Euvrard, Catia Piquemal, Alain Riffard, Sandrine Grenier, Marie-Laure Bouvier.

Réunion publique : Oui

Heure de début : 20h30 – **Heure de fin :** 11h30

Date de prochaine réunion : Non définie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2014
2. DMI – Budget général – Virement de crédits – Délibération
3. DMI – Budget assainissement – Vote de crédits supplémentaires – Délibération
4. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche 2014 – Délibération
5. Attribution d'une subvention au Collège Chamontin pour la classe archéologique – délibération
6. Nouvelle modification des statuts du SDE07 et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes – Délibération
7. Demande de subvention au SDE07 pour les travaux d'éclairage public de l'abribus d'Aunas – délibération
8. Demande de subvention au SDE07 pour la mise en place de coffrets forains au village et à la Roche – Délibération
9. Mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune d'Alba la Romaine – Délibération
10. Règlement de fonctionnement des ateliers TAC dans les écoles de la commune – Délibération
11. Réforme des rythmes scolaires – Tarifs des intervenants pour l'année scolaire 2014/2015 – Délibération
12. Signature d'une convention avec l'association Alba Dance – Interventions ateliers TAC – Délibération
13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal
14. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

2. DMI – Budget général – Virement de crédits – Délibération

Il est soumis à délibération les décisions modificatives suivantes portant sur le Budget Primitif de la commune :

a) Subvention « voyage scolaire » d'un montant de 1 100 €

Suite aux directives de notre service comptable, cette subvention prévue au BP 2014, doit être imputée au compte 6251 : Voyages et déplacements et non au compte 65748 : Subventions aux associations

b) Subvention « Animation du Marché de Noël »

Il est proposé que soit allouée la somme de 500 € pour la mise en place et l'animation du Marché de Noël qui aura lieu dans le village le Samedi 6 décembre 2014. Cette somme sera imputée au Compte 6232

c) Subvention au Vélo Club du Teil

Chaque année, la commune alloue une subvention de 150 € au Vélo Club du Teil dans le cadre des manifestations cyclistes qui se déroulent sur Alba.

Au vu, cette année, du tour cycliste féminin international contre la montre Valvignères-Alba la Romaine qui aura lieu le 3 septembre 2014, une subvention exceptionnelle de 1 000 € est soumise au vote.

d) Subvention « Rythmes scolaires »

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre, a pour conséquence des frais supplémentaires liés à l'encadrement des enfants scolarisés dans les écoles de notre commune, sachant que pour cette première année l'Etat alloue une subvention liée à ce surcoût financier.

Il est soumis au vote d'allouer une subvention de 9 916 € pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour ce dernier trimestre de l'année 2014. Cette subvention couvre les frais de 3 personnes intervenant 2 heures/jour ainsi que les frais annexes.

Ayant été apportée la précision que ces dépenses n'induisent pas le besoin de trouver des recettes supplémentaires sur le Budget Primitif 2014, **les délibérations s'y rapportant sont votées à l'unanimité par les membres présents.**

3. DMI – Budget assainissement – Vote de crédits supplémentaires – Délibération

Il est soumis à délibération les décisions modificatives suivantes portant sur le Budget Assainissement de la commune :

Honoraires.

La somme prévue et votée de 6 000 € pour la AMO-DSP correspondait au coût en HT et non TTC. De fait, un supplément de 1 200 € pour la TVA est à rajouter.

EDF : Poste de refoulement (en face du Camping)

Au budget primitif 2014, il avait été prévu la somme de 2 000 € pour cette première année, en consommation EDF.

Il s'avère que les factures que nous recevons sont basées sur une estimation excessivement élevée par rapport à la consommation réelle, nous avons d'ailleurs déjà reçu un remboursement de 2 251,19 €. Ne pouvant imputer ce remboursement sur le compte de dépense, il est souhaitable d'augmenter le poste de dépense correspondant à hauteur de 1 700 €. Il est aussi proposé que soit peut être envisagé de faire baisser la puissance de ce poste (passage de 36 kw à 6 kw) afin d'avoir des factures moins élevées. Pour information, tous les 2 mois il nous revient de donner les index de consommation à EDF, et il est indiqué qu'à ce jour 9000 kw nous ont été facturés alors que nous en avons consommé que 150.

Annonce DSP :

Il est proposé d'allouer 2 000 € à ce poste.

Délibération :

Les DM présentées ci-dessus, nous amène à avoir 4 900 € de dépenses en plus, diminuées de l'avoir d'EDF de 2 250 €, soit à une augmentation de 2 650 € de nos dépenses, somme qu'il est proposée d'imputer au compte 615 : Entretien et réparation.

Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité par les membres présents.

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche 2014 – Délibération

Max Jollivet, Conseiller municipal prend la parole.

Le Mercredi 3 septembre 2014, aura lieu, de 10h à 12h

La course cycliste féminine du contre la montre Entre Valvignères et Alba la Romaine

Cette manifestation sportive sera suivie d'une remise des prix devant la mairie, puis un repas sera servi à la salle des fêtes d'Alba avant qu'un nouveau départ pour les coureuses soit donné à 16h, en direction de Le Teil.

Tout bénévole est le bienvenu sachant que durant cette course l'accès au village sera fermé (quartier St Philippe – Centre du Village).

Un article sur cette manifestation paraîtra sur le Dauphiné Libéré.

La garderie des écoles pourra si nécessaire être prolongée jusqu'à 13 h afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants.

Le coût de cette étape sportive a pu être négocié à 1 000 € (y compris les 150 € d'adhésion au Vélo Club de Le Teil).

La délibération portant sur cette subvention est approuvée à l'unanimité par les membres présents.

5. Attribution d'une subvention au Collège Chamontin pour la classe archéologique – délibération

Rappel :

A la rentrée scolaire 2013/2014, la commune d'Alba la Romaine a versé une subvention pour l'ouverture de cette classe archéologique au Collège Chamontin, d'un montant de 250 €.

Il est noté qu'environ 140 collégiens / lycéens issus de notre commune suivent à 95 % d'entre eux leur scolarité à Le Teil.

La délibération portant sur l'attribution d'une subvention de 250 € pour la rentrée 2014/2015 au Collège Chamontin pour la classe archéologique est approuvée à l'unanimité.

6. Nouvelle modification des statuts du SDE07 et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes – Délibération

M. Joël TESTON prend la parole et présente au Conseil la modification des statuts du SDE 07 ainsi que la mise à jour de la liste des communes y adhérant.

La délibération est votée à la majorité absolue.

7. Demande de subvention au SDE07 pour les travaux d'éclairage public de l'abribus d'Aunas – délibération

M. Joël TESTON présente ensuite à l'assemblée, le projet de financement correspondant à la mise en place d'un éclairage aux abribus d'Aunas.

Il rappelle que ce projet, sur demande, peut être financé à hauteur de 50 % de son coût HT par le SDE 07 et que nous avons 2 ans pour sa réalisation.

Le coût TTC de cette opération est de 7 022.13 €

Le montant maximum de la subvention serait de : 2 935.68 €

La mise en place d'un éclairage sur l'abribus dans le sens Le Teil-Alba coûterait : 1 872.15 € HT

Pour l'éclairage sur l'abribus direction Alba-Le Teil, le coût serait beaucoup plus important (3 999.20 €) car il faudrait tirer des câbles électriques.

Il est ensuite proposé qu'une minuterie serait ensuite installée à ces abribus afin de faire des économies d'électricité la nuit.

La délibération portant sur la demande de subvention au SDE 07 est votée à la majorité absolue.

8. Demande de subvention au SDE07 pour la mise en place de coffrets forains au village et à la Roche – Délibération

Dans le cadre de la tenue d'animations, marchés, et autres manifestations sur notre commune, M. TESTON présente le projet de demander une subvention au SDE 07 pour la mise en place de :

- 2 coffrets forains avec prises dans le centre du village (en face de la Mairie) pour un coût global de 2 575 € HT
- 1 coffret à La Roche pour un coût de 1 430 € HT.

Nous pourrions ainsi obtenir une subvention maximum de 2002.50 €.

Il faut savoir que le raccordement de ces coffrets est non subventionnable et qu'il est de 1 430 € HT/coffret.

La délibération portant sur la demande de subvention au SDE 07 est votée à la majorité absolue.

9. Mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune d'Alba la Romaine – Délibération

Mme Monique BEUGNET prend la parole.

Nous avons eu une dérogation de l'Inspection Académique, nous permettant d'appliquer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de 2014/2015.

Cette réforme nous a amené à mettre en place des Temps d'Activités Communales (TAC).

Il est notifié :

- qu'il n'y a pas d'obligation d'inscrire les enfants aux TAC,
- que la première année, l'Etat participe à cette mise en place à hauteur de 50€/enfant scolarisé. Cela représente environ 10 000 €, sachant que cette somme couvre un trimestre des frais liés aux TAC,
- que des négociations sont en cours afin que l'aide de l'Etat soit reconduite l'an prochain.

La délibération est votée à la majorité :

- 13 votes pour
- 2 abstentions

10. Règlement de fonctionnement des ateliers TAC dans les écoles de la commune – Délibération

Mme Monique BEUGNET, présente le règlement de fonctionnement des TAC au Conseil.

Nous sommes partis sur un projet simple :

- Pas d'obligation d'embaucher du personnel qualifié
- Pas d'aide de la CAF

- Pas de taux d'encadrement minimum

Le règlement de fonctionnement des TAC est proposé au vote.

La délibération est approuvée à la majorité :

- 13 votes pour
- 2 abstentions

11. Réforme des rythmes scolaires – Tarifs des intervenants pour l'année scolaire 2014/2015 – Délibération

Mme BEUGNET présente l'organisation des TAC.

Les ateliers seront proposés et animés par des intervenants communaux et du personnel extérieur recruté à cet effet.

Les 4 personnes recrutées (dont une coordinatrice) animeront 4 jours/semaine, à hauteur de 1h30/jours ces ateliers. Au total, en comptant le temps de préparation et de rangement, ces personnes seront rémunérées sur la base de 2 h/jour + 1 heure de réunion/semaine (pour la coordinatrice rajouter 1 h de réunion avec les élus/semaine).

Le coût global du personnel se monte à 30 000 €/an, auquel il faudra rajouter les frais de fonctionnement induit (ménage et entretien des locaux mis à disposition, petites fournitures de bureau, petit matériel, chauffage, électricité, ...).

La subvention de l'Etat est d'environ 10 000 €.

La délibération est approuvée à la majorité :

- 12 votes pour
- 3 abstentions

12. Signature d'une convention avec l'association Alba Dance – Interventions ateliers TAC – Délibération

Il est proposé de subventionner et de passer une convention avec une association qui sera en charge d'assurer les salaires de ce personnel.

Alba Danse, sans contre partie financière, se propose d'assurer cette fonction.

La délibération est approuvée à la majorité :

- 13 votes pour
- 1 vote contre
- 1 abstention

13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Décision du 23 juin 2014 :

Portant sur l'actualisation du tarif des repas de la cantine scolaire par le fournisseur API restauration à Montboucher sur Jabron. Le coût du repas est fixé à 3.11 € TTC le repas, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Actualisation prévue au marché de prestation 2012/2017

Tarif précédent : 3.05 € TTC le repas.

Décision du 29 juillet 2014 :

- Portant sur la révision annuelle du loyer des salles du 1^{er} étage du presbytère par l'association diocésaine – Paroisse Charles de Foucauld – Le Teil pour un montant de 156.66 € TTC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- Portant sur la révision annuelle du loyer du camping par la Sarl du Théâtre – M. Galan Francisco pour un montant de 2 052.14 € TTC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Décision du 4 août 2014 :

Portant sur la signature d'un contrat pour la maintenance et l'entretien des cloches de l'église et de l'horloge de la Mairie avec la fonderie Paccard sise 74 320 Sevrier.

Coût annuel de la prestation : 279 € HT soit 334.80 € TTC révisable selon une formule de révision mentionnée dans le contrat.

Durée du contrat : 5 ans à compter de 2015.

14. Questions diverses

L'ambroisie :

Elu référent : Philippe Euvrard

Il est proposé qu'une information sur l'ambroisie soit communiquée aux habitants par :

- La tenue d'un stand au marché avec une mise à disposition de dépliants
- Un courrier sur le site de la Mairie
- La mise en place d'une cartographie sur Alba

Philippe Euvrard se charge de mettre en place ces mesures.

Pour information, l'ambroisie est une plante qui est en pleine expansion en Rhône-Alpes. Elle se propage soit par le vent, soit par le biais des roues de véhicule et aime les endroits où il n'y a pas d'autres plantes (c'est pour cela qu'on la trouve souvent dans des terrains vagues).

Pour l'enlever, il faut soit la brûler, soit l'arracher.

Les vernissages :

Michel Hilaire nous informe que les vernissages ont attirés beaucoup de monde avec une plus haute fréquentation les vendredis.

Au total, environ 650 personnes se sont rendues à ceux de La Roche, et 500 aux autres salles.

Marché de Noël :

Toutes les informations sont en ligne sur le site de la mairie.

« Moustiques Tigres » :

Des personnes ont amené en mairie des moustiques pensant, à tort, que c'étaient des moustiques tigres.

Pour information les moustiques tigres sont rayés noir et blanc. Une explication est disponible en mairie.

Vitesse « Quartier St Philippe » :

Jocelyn Gauthier a rencontré M. Dubaux de la DDE, afin de voir s'il était possible que des ralentisseurs soient mis en place sur ce quartier car les voitures vont très vite et cela est très dangereux.

Malheureusement sur cette départementale, il est impossible d'installer des ralentisseurs, cela n'est pas autorisé.

Une nouvelle rencontre avec les habitants de ce quartier et M. Dubaux est prévu.

Stationnement « jour de marché » :

Les jours de marché, il sera interdit de se garer le long du petit casino et ce jusqu'au Caveau des Vignerons.

Problèmes de vandalisme :

M. André Volle informe que :

- le kiosque de l'aire de co-voiturage a été vandalisé
- les vitres de la salle des fêtes, de la garderie, ont été brisées
- la voiture de la pharmacienne a été vandalisée

Problème de circulation sur le Chemin du Moulin :

Des problèmes de stationnement et de sécurité ont été évoqués sur le Buis d'Aps. Cette route étant hors agglomération, malheureusement la mairie ne peut intervenir directement.

Défi « Familles à énergie positive » :

Philippe Bougniard présente cette opération qui a pour but de sensibiliser la population aux économies d'énergie.

Ce défi consiste à suivre 5 à 10 familles, à leur donner des outils pour faire des économies d'énergie et ainsi à réduire de 8 % leurs consommations.

Ce projet peut être porté par le groupe développement durable et communication et il serait opportun de le mettre en place cet automne.

La subvention demandée par l'organisme porteur est de 25 centimes/habitant, ce qui représenterait une subvention d'environ 350 €.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.